



PREAVIS MUNICIPAL No 02 / 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2018

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2018. Il faut le dire, établir un budget devient de plus en plus difficile et surtout si nous voulons qu'il soit équilibré. Pour la 4^{ème} année consécutive, vos Autorités ne sont pas parvenues à l'équilibre et ceci malgré une série de mesures qui vous seront décrites en détail ci-dessous. Notre commune doit faire face à la mise en œuvre toujours plus chère des politiques publiques, votées par le souverain, que ce soit le scolaire le parascolaire, le social, la police, etc.

Dans les faits, nous vous présentons un budget 2018 avec un excédent de charges de frs 100'234.00, en prenant en compte quelques travaux d'entretien.

Malgré que nous ayons prévu une somme de frs 7'000.00 pour un nouveau règlement de police, ainsi que frs 21'000.00 pour la location du photocopieur et du nouveau central téléphonique, nous constatons que le poste « Administration générale » reste stable.

Le dicastère « Sport » est dans l'incertitude totale. En effet, à l'heure de la rédaction de ce budget, aucune postulation sérieuse n'est arrivée à la commune. Nous ne pouvons donc pas évaluer les coûts réels engendrés par l'entretien de nos infrastructures sportives.

Le centre budgétaire « Finances » est également stable.

En revanche, en ce qui concerne le dicastère « Domaines et Bâtiments », il bénéficie d'une très forte baisse aux charges.

Le poste « Travaux » est en légère hausse aux charges provoquée, d'une part, par la décision d'installer deux radars pédagogiques et de procéder au marquage routier. D'autre part, la commune devra s'acquitter d'un contrat d'entretien pour l'éclairage public ainsi que la location de l'éclairage de Noël. Enfin, nous souhaitons également construire un nouvel abri bus.

Le dicastère « Ordures ménagères et décharge » est désormais équilibré.

Le centre budgétaire « Réseaux d'égouts, d'épuration » est en partie équilibré si nous faisons abstraction de l'amortissement obligatoire.

Le poste « Instruction publique et cultes » est en hausse suite à la réception du budget de l'ASIRE.

Pour finir, le dicastère « Sécurité sociale » est en légère baisse. En effet, notre projection de facture sociale pour 2018 s'élèvera théoriquement à frs 333'997.00 en lieu et place de frs 350'742.00 pour 2017. En revanche, les quatre comptes englobant le poste de l'EFAJE seront en très légère augmentation par rapport au budget 2017.

Poste 1 - Administration générale

Ce poste est stable.

Poste 2 - Finances

Ce poste est stable.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Ce poste subit une très forte baisse aux charges.

Poste 4 - Travaux

Comme expliqué ci-dessus, votre Autorité a prévu divers travaux, raison pour laquelle il est en légère hausse.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

En hausse comme expliqué dans ce préavis.

Poste 6 - Police

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 7 - Sécurité sociale

En légère baisse avec les raisons expliquées plus haut.

Poste 8 - Services industriels

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

En conclusion, votre Municipalité présente un budget 2018 déficitaire avec un excédent de charges de **frs 100'234.00**, en précisant qu'il n'y a aucune perte financière réelle car hors des amortissements obligatoires, il serait positif de **frs 5'766.00**.

Le budget 2018 apparaît comme meilleur que celui de 2017, cependant, nous sommes obligés de constater que la commune ne va, une fois de plus, procéder qu'à un minimum de travaux d'entretien. Ceci est très décevant en regard du taux d'imposition pratiqué à Saint-Barthélemy.

Votre exécutif a donc entamé une réflexion sur les investissements pour le futur. En effet, nous devons valoriser notre ancienne école, repenser complètement l'emplacement de notre grande salle. Pour ce faire, nous devrions la démolir et la remplacer par un bâtiment locatif avec des loyers abordables pour les habitants de notre région. Par voie de conséquence, repenser le site du FC LE TALENT. Il est clair que pour réaliser tout cela la commune devrait passer par l'emprunt qui devrait au préalable être approuvé par le Conseil Communal. Cette nouvelle situation financière nous permettrait de redevenir bénéficiaire à la péréquation et non plus contributrice. D'autre part, les taux d'intérêts sont actuellement favorables.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal n° 02/2017 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2018 tel que présenté, prévoyant un déficit de frs 100'234.00

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon



La Secrétaire-rempl.


M. Sampogna

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2017